

Annonce de la vente de biens d'émigrés dans le district de Dieuze (Meurthe), lors de la séance du 25 fructidor an II (11 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Annonce de la vente de biens d'émigrés dans le district de Dieuze (Meurthe), lors de la séance du 25 fructidor an II (11 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. p. 74;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_15840_t1_0074_0000_3

Fichier pdf généré le 05/11/2020

5^{me}. Le fer envoyé au district consistoit en neuf cens dix livres.

6^{me}. On envoya aussi au district : Cent dix sept paires de souliers, dix huit paires de bas, vingt quatre chemises, trois habits d'uniforme, deux paires de guêtres, une giberne avec sa banderolle, vingt fusils, huit sabres, dix pistolets, trente six paillasses, trente couvertures de laine, huit de chanvres, cinq marmites, trois lits de plumes; environ deux cens (mot illisible) de charpie.

Dans ceci n'est point compris l'offre fait par le citoyen Béharelle, membre de la société populaire d'Estaires, consistante en douze cens paires de souliers dont il doit avoir livré cent paires en la présente année, deux cens paires, dans le cours de la troisième année républicaine, et les neuf cens paires restantes dans le courant des deux années suivantes.

Et pour sureté de cette offrande le dit Jean Baptiste Béharelle a engagé ses biens situés dans le district de Saint-Omer.

Il est ainsi aux archives de la société populaire et révolutionnaire d'Estaires, district d'Hazebrouck.

PLOUVIER, *secrétaire*.

8

L'agent national du district de Dieuze [département de la Meurthe], écrit à la Convention que des biens estimés 27 307 L, ont été vendus 156 285 L; et une maison et des fonds d'émigrés, estimés 29 697 L, ont été vendus 83 960 L.

Insertion au bulletin (17).

9

Celui de Besançon [département du Doubs], annonce que des biens estimés 60 240 L, ont été vendus 129 800 L.

Insertion au bulletin (18).

L'agent national du district de Besançon adresse à la Convention l'état des ventes des biens des émigrés qui ont eu lieu dans ce district les 16, 21 et 22 thermidor; d'où il résulte que des biens estimés 60 240 ont été vendus 190 040 L (19).

(17) P.-V., XLV, 200. La vente de la maison et des fonds d'émigrés est mentionnée dans *Bull.*, 27 fruct. (suppl.), celle des autres biens nationaux, dans *Bull.*, 28 fruct. (suppl.). Il s'agit du ci-devant domaine de Dieuze. C. Eg., n° 758.

(18) P.-V., XLV, 201.

(19) *Bull.*, 27 fruct. (suppl.).

10

Les citoyens composant la société populaire de Beauvais, département du Rhône, félicitent la Convention sur son énergie, l'invitent à rester à son poste, et envoient 562 L dont ils font hommage, et observent que la commune n'est composée que de 400 individus, presque tous pauvres.

Mention honorable, insertion au bulletin (20).

[La société populaire et républicaine de Beauvais-l'Isle-Barbe à la Convention nationale, le 20 thermidor an II] (21)

Citoyens Représentants

La patrie vient encore une fois d'être sauvé par la foudre que vous avez lancée contre la tyrannie. Quel beau jour pour nous que celui où nous avons appris que la Représentation nationale avoit échappé à l'assassinat que commandoient des hommes usurpateurs de la confiance publique! Notre joie fut au dessus de toute idée et les premiers accents que nos bouches prononcèrent par la forte impulsion de nos cœurs, furent pour renouveler notre serment d'être inviolablement attachés à la Convention nationale, de lui faire un rempart de nos corps et d'exécuter ponctuellement tous les décrets émanés de son sein. Continuez Représentants incorruptibles; veillez avec le regard de la sagesse sur une nation généreuse qui attend son bonheur de vous. Frappez... Exterminez sans commisération ceux qu'un audace perfide oseroit porter à la domination. Il ne faut pour la prospérité de la patrie qu'un peuple soumis aux lois et une Convention jalouse de faire le bonheur du peuple, l'un et l'autre existent et la République est impérissable.

Vous venez de remplir la tâche que vous imposaient vos devoirs; les traîtres ne sont plus et la liberté n'en est que plus radieuse! pénétrés de vos principes nous restons calmes comme vous et nous jurons de ne respirer que pour l'instruction et le bonheur de nos semblables, de les pénétrer des sentiments républicains en leur faisant aimer la vertu et abhorrer les tirans et les traîtres. Quant à nous, notre dernier soupir sera pour la République.

MERCIER, *président*, P. LEPPRE, *secrétaire*, NEYSON, *membre du comité de correspondance*.

P.S. Nous vous envoyons ci-joint la somme de 562 L pour les frais de la guerre. Cette somme est sans doute très modique mais nous vous observons que notre commune n'est composée que de 400 individus presque tous pauvres.

NEYSON.

(20) P.-V., XLV, 201. Le don est mentionné dans *Bull.*, 28 fruct. (suppl.).

(21) C 318, pl. 1295, p. 17.